



Rugby

Évolution du code du sport en date du 31 août : [Article D231-1-5](#) Version en vigueur depuis le 03 septembre 2023

Le rugby a été enlevé de la liste des activités à contraintes particulières. Néanmoins le certificat médical reste obligatoire pour les sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive. De même, il est obligatoire pour les compétitions UNSS selon les modalités suivantes :

Pratiques des rugbys à l'UNSS

COLLEGES/LYCEES	BENJAMINS	MINIMES - CADETS - JUNIORS
RUGBY A 5 Mixte	RUGBY A 7 Mixte	Rugby à 7 et à 10
Certificat médical NON OBLIGATOIRE	Certificat médical NON OBLIGATOIRE	Certificat médical OBLIGATOIRE
Livret Jeune Joueur NON OBLIGATOIRE	Livret Jeune Joueur OBLIGATOIRE	

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Certification complémentaire

- ✓ Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique ;
- ✓ Français langue seconde ;
- ✓ Arts (option danse, option cinéma et audiovisuel, option histoire de l'art et option théâtre) ;
- ✓ Langues et cultures de l'Antiquité ;
- ✓ Langue des signes française.

Les inscriptions seront enregistrées **du lundi 02 octobre 2023 à 12h00 au vendredi 10 novembre 2023 à minuit** et s'effectueront par internet à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site en suivant [ce lien](#).

Formation au PAF

Les pré-inscriptions aux premiers stages programmés au PAF sont ouvertes. Ces formations sont réservées aux enseignants exerçant dans le réseau correspondant. Attention aux dates limites de pré-inscription. Elles concernent les formations de :

- Course d'orientation réseau Dijon 3 : [lien pré-inscription](#) date limite le 20 octobre 23h00 ;
- Course d'orientation réseau Haute Côte d'Or : [lien pré-inscription](#) date limite le 20 octobre 23h00 ;
- Cross-training Réseau Auxerre Puisaye : [lien pré-inscription](#) date limite le 10 novembre 23h00.

⚠ Attention, si nous vous alertons sur la campagne de pré-inscription pour ces premières formations au regard de la nouveauté de la procédure et des délais, nous ne le ferons plus pour les suivantes. Pensez à vous abonner aux formations susceptibles de vous intéresser et à être attentifs aux messages qui vous sont envoyés par la suite.

Les IA-IPR EPS

Valérie MILLET et Marc BERTHOLON

